

**APPEL AUX ETATS MEMBRES A DECLARER DANS QUELLE COMMISSION HYDROGRAPHIQUE REGIONALE (CHR) ILS SOUHAITENT ETRE COMPTES DANS LE BUT DE DETERMINER LE NOMBRE DE SIEGES ATTRIBUES A CHAQUE CHR AU CONSEIL DE L'OHI**

Références :

- A. Règlement général de l'OHI - Article 16 - *Sélection des membres du Conseil*,
- B. 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire - Décision 6 - *Processus de sélection du Conseil*,
- C. 3<sup>e</sup> session de l'Assemblée – Décision 31 – *Avalisation du processus de sélection pour le Conseil*.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La référence A requiert que le Secrétaire général informe l'ensemble des Etats membres du nombre de sièges attribués à chaque CHR ainsi que les Etats membres éligibles à la sélection pour chaque CHR au moins trois mois avant la session ordinaire de l'Assemblée. Il est également demandé au Secrétaire général d'établir la procédure pour la composition du Conseil.
2. Pour débiter le processus de détermination de la composition du Conseil, les Etats membres doivent indiquer au Secrétaire général, au moins six mois avant la session de l'Assemblée, dans quelle CHR ils souhaitent se présenter pour être sélectionnés (cf. référence A, sous-paragraphe (b) (iii)), et le Secrétaire général est chargé de calculer le nombre de sièges attribués à chaque CHR (cf. référence A, sous-paragraphe (b) (iv)).
3. Conformément aux dispositions de la directive approuvée dans la référence B, et notant que le processus de sélection pour le Conseil a été approuvé à la troisième session de l'Assemblée (cf. référence C), il est proposé de procéder de la même manière pour la 4<sup>ème</sup> session de l'Assemblée (A-4).
4. La présente lettre circulaire invite **les Etats membres qui sont membres à part entière de plus d'une Commission**, tels que listés en Annexe A, à indiquer dans quelle CHR ils souhaitent être comptés afin de permettre au Secrétaire général de déterminer le nombre de sièges attribués à chaque Commission régionale au Conseil de l'OHI..
5. Comme indiqué à la cf. référence B, si un Etat membre n'exprime aucune préférence, le Secrétaire général attribuera cet Etat membre à la Commission hydrographique régionale (CHR) à laquelle il a adhéré en premier lieu. Toutefois, cette approche ne sera pas toujours applicable, en particulier dans les cas où elle aurait pour conséquence qu'une CHR se retrouverait sans aucun candidat éligible pour siéger au Conseil. Dans de tels cas, d'autres dispositions pourraient être nécessaires pour garantir que toutes les CHR soient représentées de manière appropriée.

6. Afin de laisser au Secrétaire général le plus de temps possible pour attribuer les sièges et en informer les présidents des CHR, les Etats membres sont encouragés à exprimer leurs préférences dès que possible et **au plus tard le 17 octobre 2025**, à l'aide du formulaire en ligne de l'OHI :

[https://IHO.formstack.com/forms/web\\_form\\_cl29\\_2025](https://IHO.formstack.com/forms/web_form_cl29_2025)

7. En outre, afin de faciliter la préparation des contributions des CHR aux différentes étapes du processus de sélection du Conseil, le Secrétariat de l'OHI invite les CHR dont les conférences annuelles se déroulent dans les prochains mois à envisager d'appliquer leurs propres procédures de sélection pour les sièges au Conseil.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général

Annexe :

- A. Liste des Etats membres qui sont actuellement membres à part entière de plus d'une Commission hydrographique régionale (CHR)

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OHI QUI SONT MEMBRES DE PLUS D'UNE CHR**

<b>Pays</b>	<b>CHR</b>	<b>Nombre</b>
Angola	CHAtO, CHAIA	2
Brésil	CHMAC, CHAtSO	2
Canada	CHRA, CHUSC	2
Colombie	CHMAC, CHRPSSE	2
Danemark	CHRA, CHMB, CHN, CHMN	4
Egypte	CHMMN, CHOIS	2
Finlande	CHMB, CHN	2
France	CHAtO, CHMAC, CHMMN, CHMN, CHAIA, CHPSO	6
Allemagne	CHMB, CHMN	2
Islande	CHN, CHMN	2
Indonésie	CHAO, CHOIS	2
Maroc	CHAtO, CHMMN	2
Pays-Bas	CHMAC, CHMN	2
Norvège	CHRA, CHN, CHMN, CHAIA	4
Pakistan	CHOIS, CHZMR	2
Fédération de Russie	CHRA, CHMB, CHMMN	3
Arabie saoudite	CHOIS, CHZMR	2
Espagne	CHAtO, CHMMN	2
Suède	CHMB, CHN, CHMN	3
Thaïlande	CHAO, CHOIS	2
Royaume-Uni	CHMAC, CHOIS, CHMN, CHAIA, CHPSO	5
Etats-Unis d'Amérique	CHMAC, CHUSC, CHPSO, CHRA	4